



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2022-633

**Objet :** Passation d'un marché avec l'association La Caravane Compagnie pour la cession de deux représentations du spectacle jeune public « Si j'avais des super pouvoirs » dans le cadre de la « Nuit des Super héros » le 3 décembre 2022.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la Médiathèque de proposer un temps fort ludique, créatif et original mettant à l'honneur toutes les collections et supports et créant du lien social et intergénérationnel au travers de la « Nuit des Super héros »

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec La Caravane Compagnie, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'offre remise par La Caravane Compagnie est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

**CONSIDÉRANT** que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la cession de deux représentations du spectacle « Si j'avais des super pouvoirs » à l'association susmentionnée,

## DÉCIDE

**Article 1 :** de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et l'association La Caravane Compagnie, sise 1 boulevard du bois Jacques, 44830 Bouaye, représentée par Géraldine Bavard, responsable de la production et de la diffusion, pour la cession de deux représentations du spectacle « Si j'avais des super pouvoirs », dans le cadre de la « Nuit des Super héros » le 3 décembre 2022,

**Article 2 :** les représentations, destinées à un jeune public, à partir de 4 ans se dérouleront de 11h à 11h30 et de 16h à 16h30 dans la salle Icare,

**Article 3 :** la Médiathèque assurera l'accueil des spectateurs, elle prendra en charge les repas des artistes et les droits SACEM

**Article 4 :** le montant du marché s'élève à 1525€ TTC, (T.V.A. 0%), frais de transport inclus,

**Article 5 :** le marché prend effet à compter de sa notification,

**Article 6 :** cette somme est prévue au budget primitif 2022 (6228-321),

**Article 7 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/11/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221122-DEC\_2022\_633-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

acte affiché du 22/11/2022 au 25/01/2023